



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : GL102-2 - Locations meublées - organiser et mettre en œuvre les états des lieux et inventaires

Durée : 7h00

Type : Présentiel

Public

Responsables de gestion locative et leurs collaborateurs.

Objectifs pédagogiques

Identifier les obligations du bailleur et du locataire, sécuriser l'établissement d'un état des lieux et éviter les contentieux.

Pré-requis

Aucun.

Programme

- 1 - Location meublée – régime juridique.
 - Les différents types de meublés.
 - Le mobilier obligatoire.
- 2- Etats des lieux d'entrée et de sortie.
 - Définition, objectifs, enjeux, conséquences.
 - Exigence du contradictoire.
 - Contenu.
 - Forme.
 - Coût et partage des frais.
 - Communication auprès du locataire.
- 3 - Visite et rédaction de l'état des lieux.
 - Conditions et environnement de réalisation de l'état des lieux.
 - Constater, vérifier et décrire le fonctionnement des équipements.
 - Vocabulaire adapté.
 - Rédaction d'un état des lieux : exemples concrets.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

- Utilisation d'un outil adapté (logiciel, tablette, etc).
- 4 - Méthodologie de l'inventaire et de l'état des lieux.
 - Le décompte des meubles, équipements, et accessoires.
 - La visite pièce par pièce.
 - La vérification de l'état, sa description, son enregistrement sur le document.
 - La preuve de l'état (photos, descriptions, factures).
 - La mise en place d'une grille de vétusté.
- 5 - Conséquences de l'état des lieux et devenir du dépôt de garantie.
 - 5.1 - Comparaison état des lieux d'entrée et de sortie : actions à mettre en oeuvre et communication auprès du propriétaire et du locataire sortant.
 - 5.2 - Imputation au locataire des frais de remise en état.
 - 5.3 - Justification des frais imputés au locataire.
 - 5.4 - Calcul du décompte final.
 - Délais de restitution du dépôt de garantie.
 - Sanction du défaut de restitution du dépôt de garantie.
- 6 - Cas pratiques – sur site / appartement exemple.
 - Établir un inventaire.
 - Établir un état des lieux entrant.
 - Établir un état des lieux sortant.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.plateformef.com

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à la fin de la formation (réalisée en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr). Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

Questionnaire d'évaluation de la formation.

Matériel nécessaire

Papier et crayon.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE